



Tva revente bien immobilier en VEFA dans les 5 ans.

Par **binwi**, le **03/05/2018** à **20:29**

Bonjour,

J'ai acheté mon bien immobilier en 2012 en VEFA au taux de 19,6%. La date d'achèvement des travaux est en 2014.

Quelles sont les lois aujourd'hui si je vends mon bien dans les 5 ans après l'achèvement svp?

Merci par avance de votre retour.

Par **morobar**, le **04/05/2018** à **08:56**

Bjr,

Pas de TVA, mais droits de mutation au taux normal.